

Contribution de Hyacinthe Kemp, Balgencienne.

Loirétaine de naissance et habitante de Beaugency depuis 8 ans, je suis très attachée à mon territoire. Une expérience de vie à l'étranger de plus de 10 ans m'aide à prendre du recul sur les qualités et inconvénients de ma région, où j'ai décidé de revenir vivre pour élever ma fille. Passionnée de nature, je me suis particulièrement intéressée à la question écologique, c'est-à-dire la préservation de la biodiversité (dont je rappelle la définition, tant le terme est utilisé à tort et à travers : Diversité des espèces vivantes et de leurs caractères génétiques). Étant dans l'impossibilité de consacrer des semaines de travail à parcourir l'intégralité des documents, je me suis concentrée sur le DOO et partiellement sur le PADD. J'ai également consulté le dossier de la randoSCoT. Je vais donc énumérer mes remarques au fil des points rencontrés dans ces documents.

Les documents de la randoSCoT regorgent de cartes et de références de plus de 10 ans d'âge :

-année de construction du bâti après 2000 : Où sont les plateformes logistiques de Meung, les derniers lotissements dans ce dossier ?

-carte Taux d'emploi en 2011

-migrations domicile-travail qui datent de 2010 = télétravail, zone de Meung ?

Je me réjouis de lire les 5 finalités visées suivantes :

- Lutte contre le changement climatique ; préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ; épanouissement de tous les êtres humains ; dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Toutefois, je relève plusieurs incohérences au fil du document DOO qui contreviennent à ces objectifs et qui m'interrogent.

Par exemple, le 1.2.4 sur les réservoirs de grandes cultures et la prescription 7, qui énonce « L'espace agricole doit être préservé et sa fragmentation limitée », ne semble pas s'accorder avec la recommandation 13 qui préconise, quant à elle, « une agriculture durable favorisant une diversité de culture et qui pourra s'adapter au changement climatique » et la prescription 18, qui appelle « à maintenir les espaces relais existants (haies, bosquets...) au sein de la matrice agricole afin de préserver une mosaïque de milieux et d'améliorer la perméabilité du territoire pour la biodiversité ». Les haies, pourtant hautement recommandées pour injecter du vivant dans les cultures intensives, sont-elles considérées fragmenter les champs ? Qu'entend-on donc ici, ce n'est pas clair... Il me semble que la prescription 18 ne va pas assez loin en se contentant de « maintenir » les corridors écologiques, alors qu'il faudrait intensifier les efforts sur notre territoire et en créer. Plus loin, au point 3.2 « Préserver les identités beauceronne et solognote », on rencontre de nouveau un concept qui va à l'encontre de plantations d'arbres ou d'arbustes dans la plaine beauceronne, « où chaque élément bâti ou paysager vient accrocher le regard et se détacher sur la ligne d'horizon ». L'effondrement de la biodiversité, non seulement mondialement, mais à l'échelle régionale, avec par exemple **la communauté des oiseaux spécialistes des milieux agricoles** (Alouette des champs, Perdrix grise...) qui enregistre un fort déclin de -30 % depuis 1989, devrait nous inciter à revoir nos positions d'un autre temps. Il est temps de sérieusement et profondément modifier ces principes agricoles qui ont précipité la disparition des insectes et nuit aux écosystèmes.

Je m'interroge également sur le bien-fondé de la recommandation 26 qui « encourage tout projet d'implantation commerciale à privilégier les unités commerciales d'une surface de vente supérieure à 300 m² de surface de plancher ». Faut-il encourager les grosses structures qui incitent à la surconsommation et au déplacement en voiture et qui ont tendance à pousser en dehors des centres-villes et à nuire aux commerces locaux ?

Quant aux références, elles sont bien souvent, comme l'intégralité de ce Scot, obscures. Ainsi à la page 61, n'aurait-il pas été plus judicieux de donner un hyper lien vers l'agence TOPOS pour (mieux) comprendre l'évolution de l'occupation des sols ?

Quant à la prescription 57, sur le potentiel d'aménagement urbain des « dents creuses », je m'inquiète. Par exemple, sur le territoire de Beaugency, une zone naturelle comme celle à côté de l'usine Pochet du Courval qui représente un réservoir de biodiversité type friche- prairie est-elle menacée ?

Pour ce qui est de la superficie totale d'artificialisation des sols, je ne suis pas sûre de bien comprendre l'exclusion des 105 ha de la zone d'activité d'Artenay-Poupry de ce Scot. Est-ce bien responsable et est-ce que cela ne discrédite pas cette démarche ?

Un autre point de ce SCoT me taraude l'esprit : la prescription 73 qui vise l'autonomie énergétique du territoire en développant des énergies renouvelables. Il y est mentionné « le potentiel hydraulique ». Comment peut-on envisager ce type d'énergie dans notre région à relief plat et à l'heure d'une sécheresse qui devient même hivernale ? Est-ce un copier-coller ? Je trouve cela très dérangeant dans un projet encadrant les 20 prochaines années.

Pour finir, et par manque de temps pour décortiquer ce gros mammouth, je m'oppose vivement à la construction d'un pont entre Meung-sur-Loire et Cléry évoqué dans le PADD. En effet, il est totalement contradictoire aux 5 finalités du Scot énumérées au début de mon développement, et il s'agit du non-respect de la zone patrimoine de l'UNESCO. Il représente une incohérence impactant ce projet et m'alerte sur la validité du reste des documents. Quant aux divers contournements évoqués dans le PADD, je suis contre. Ils sont source de : destruction des habitats, de la faune et de la flore, étalement urbain et multiplication du trafic routier, alors que tout le contraire devrait être fait ! Ici encore, il entrave les objectifs visés.

Comment peut-on également inclure dans la tâche urbaine de Beaugency un projet de plateforme logistique qui n'a même pas encore fait l'objet d'une consultation publique et dont l'avis de la MRAE vient de tomber ? Est-ce vraiment démocratique et sérieux ?

Par manque de temps, je n'ai pas pu vérifier, mais je doute qu'une dimension pédagogique et de sensibilisation aux enjeux du SCoT soit incluse. Quand on constate les conditions dans lesquelles cette consultation publique est menée, le calendrier ridiculement court alloué, je suis très inquiète pour l'avenir de ma région. Comment les élus de demain, qui sont également citoyens, pourront-ils assimiler tous les tenants et aboutissants de ces documents (les 1 100 pages ?) ? Ce manque de volonté et de moyens pour intégrer tous les habitants et toutes les habitantes à cette réflexion sur notre avenir risque de laisser libre cours à toutes les interprétations et excès au détriment du monde du vivant dans lequel nous vivons. Pour toutes ces raisons, je demande l'abandon de ce SCoT et l'élaboration d'un projet sérieux cohérent qui intègre les réalités d'aujourd'hui avec toutes ses implications, avec à la clé une

consultation publique portée à la connaissance du grand public pourvue de moyens dédiés pour cela.

Hyacinthe Kemp